

Mémoire

Consultations prébudgétaires s'inscrivant dans le processus de préparation du budget 2026-2027

Février 2026

Déposé par l'Association des architectes en
pratique privée du Québec (AAPPQ)

Au ministre des Finances, Éric Girard



Association
des Architectes
en pratique
privée du Québec



Table des matières

1	Sommaire.....	3
2	Introduction.....	3
3	Mise en contexte.....	4
4	Recommandations	6
4.1	Crédits d'impôt ou subvention à l'innovation.....	6
4.2	Prévisibilité et fiabilité des projets d'infrastructures publiques	7
5	Conclusion.....	8
6	À propos de l'AAPPQ.....	8

Crédit photo page de couverture : Pavillon d'accueil de l'Oratoire Saint-Joseph par Lemay – photo Adrien Williams



1 Sommaire

Les membres de l'Association des architectes en pratique privée du Québec, essentiellement des PME, participent au développement économique, social et culturel de la société québécoise.

Selon des chiffres de 2022, ces firmes ont créé 750 M\$ de richesse économique, elles ont contribué au maintien de 6600 emplois au Québec et le total des honoraires générés par ce secteur d'activité a atteint les 800 M\$.

Elles réalisent pour moitié leur chiffre d'affaires dans le secteur public et pour moitié dans le secteur privé et 96,5 % de leur volume d'affaires est généré par des donneurs d'ordre québécois. Le gouvernement du Québec a perçu 53,5 M\$ de revenus grâce aux activités des firmes d'architecture alors que le gouvernement fédéral a perçu des revenus de 36,2 M\$.

L'expertise des architectes est présente sur l'ensemble du territoire, puisque toutes les régions comptent au moins une firme d'architecture, à l'exception du Nord-du-Québec.

2 Introduction

L'AAPPQ milite, entre autres, pour la durabilité du cadre bâti et la préservation des infrastructures existantes. Elle a salué l'adoption, en 2022, par le gouvernement caquiste, d'une Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNATT), attendue de longue date et qui a pour objectif de soutenir et de promouvoir les pratiques favorisant la construction et le maintien d'un environnement bâti de qualité, au bénéfice de la société québécoise.

L'AAPPQ est du même avis que le gouvernement québécois, qui reconnaît que les bienfaits d'une architecture bien pensée, qui résiste au temps, qui s'intègre harmonieusement dans le paysage et qui contribue au développement économique et culturel de toutes les régions sont indéniables¹.

Nous pensons qu'il est essentiel de susciter l'adhésion de la population et des pouvoirs publics autour d'une même vision de l'espace construit, un environnement qui nous ressemble, nous rassemble et nous rende fiers, comme mentionné dans le plan de mise en œuvre 2023-2027 de la PNATT.

Même dans un contexte budgétaire incertain, la recherche et l'innovation en architecture et en

¹ [Mieux habiter et bâtir notre territoire. Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire. Vision stratégique.](#)



construction doivent être soutenues si nous voulons mieux habiter et bâtir notre territoire. Il est primordial de continuer à investir dans de nouvelles infrastructures pour répondre notamment aux nouveaux besoins d'espaces liés aux changements démographiques, mais aussi d'entretenir et de maintenir le patrimoine bâti, un actif d'importance stratégique pour le développement du Québec. Le domaine de la construction est d'ailleurs un puissant moteur de croissance économique².

Notre architecture « concourt au mieux-être de la population ainsi qu'à l'amélioration durable des milieux de vie et à l'authenticité des collectivités, de l'espace public et des paysages. Elle contribue à l'équilibre, au caractère, à l'attractivité, à la vitalité et à la prospérité des milieux de vie. Conçue à échelle humaine, l'architecture renforce l'identité et contribue à l'amélioration de la qualité de vie de notre société », comme le souligne si bien la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire.

3 Mise en contexte

L'AAPPQ est consciente que la situation budgétaire de la province est telle que des compressions sont inévitables. Toutefois, l'Association est convaincue que retarder les travaux nécessaires en infrastructures et réduire les dépenses drastiquement dans ce secteur est contreproductif et nuira, à terme, à l'atteinte de l'équilibre budgétaire et à la croissance de notre économie.

L'Association soutient la nouvelle vision économique du Québec, énoncée dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, de l'automne 2025, dans laquelle le gouvernement envisage d'appuyer la croissance et la pérennité des entreprises québécoises, notamment par des mesures de soutien à l'innovation et au repreneuriat, tout en favorisant la diversification des marchés et le développement des infrastructures stratégiques.

Nous saluons la hausse de 11 milliards de dollars (+7 %) sur 10 ans du dernier Plan québécois des infrastructures (PQI) 2025-2035, le portant à 164 milliards de dollars. Malgré cela, le PQI ne présente pas les sommes nécessaires pour des projets inscrits et le maintien des actifs, comme l'a souligné le vérificateur général du Québec par intérim, Alain Fortin, dans son rapport pour l'année 2025-2026.

Les investissements prévus dans ce PQI sont sous-évalués compte tenu du nombre de projets inscrits. En effet, en ce qui concerne les projets majeurs à la phase d'étude ou de planification, les investissements prévus sont inférieurs de 75 milliards à l'estimation de leurs coûts, ce qui a notamment entraîné la mise sur pause de nombreux projets, comme l'a souligné le vérificateur général et comme le démontre le ralentissement majeur affectant notre industrie. D'autres projets

² [État des lieux de la construction au Québec](#). Baromètre de l'Innovation. Conseil de l'innovation du Québec.



ne pourront sans doute pas se réaliser, faute de financement et ont été abandonnés en plein vol³.

Bien que des investissements majeurs aient été réalisés ces dernières années, il n'en demeure pas moins que les infrastructures publiques souffrent d'un déficit d'entretien et que bon nombre d'entre elles se trouvent dans un état préoccupant, et ne cessent de se détériorer. En 2020-2021, 61% du parc d'infrastructures publiques étaient en bon état contre 58% cinq ans plus tard.

En outre, peu d'hypothèses prenant en compte les défis auxquels le Québec sera confronté à moyen et à long terme, comme les changements climatiques, sont utilisées lors de la préparation du plan québécois des infrastructures, comme le note le vérificateur général; un facteur qui risque d'empirer rapidement la situation et de contribuer à l'augmentation constante des coûts.

Les changements climatiques risquent d'avoir à long terme des effets néfastes sur la santé et le bien-être de la population. Par exemple, les catastrophes naturelles, comme les inondations et les feux de forêt, peuvent augmenter les coûts en entretien des infrastructures, et les phénomènes météorologiques attribuables aux changements climatiques, comme les pluies abondantes et les épisodes de chaleur extrême, peuvent affecter les rendements agricoles et se refléter dans l'inflation. L'Institut climatique du Canada, dans une série de rapports sur le coût des changements climatiques, publiés de 2020 à 2022, relève notamment des conséquences néfastes des changements climatiques sur la santé, les infrastructures et les inégalités sociales. Selon lui, à mesure que les répercussions climatiques s'intensifieront, le coût de la vie augmentera et le ralentissement économique forcera les gouvernements à majorer les impôts ou à diminuer les services à la population.

Enfin, l'AAPPQ craint que les compressions budgétaires aient un impact majeur sur le Bureau de la valorisation de l'architecture, voire sur son existence même. Le Bureau a un rôle primordial à jouer dans l'élévation de la qualité de notre environnement bâti et dans la mise en œuvre de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire. À l'heure où l'on parle beaucoup de standardisation, il serait pertinent de documenter ce qui se construit et comment, de faire le suivi de ce qui fonctionne ou pas, de ce qui peut être standardisé ou non, et de diffuser les bonnes pratiques en matière d'architecture. Le Bureau de la valorisation constitue l'acteur tout désigné pour atteindre ces objectifs.

³ [École FACE](#)



4 Recommandations

4.1 Crédits d'impôt ou subvention à l'innovation

Afin de soutenir la croissance et la pérennité des entreprises québécoises, notamment par des mesures pour soutenir l'innovation, tel que le prévoit la nouvelle vision économique du Québec, l'AAPPQ recommande d'offrir des subventions ou des crédits d'impôt aux firmes d'architecture, majoritairement des PME, afin qu'elles prennent le virage MDB (Modélisation des données du bâtiment) et améliorent ainsi leur performance et leur compétitivité.

Le recours à la modélisation des données du bâtiment, qui fait l'objet d'une Feuille de route gouvernementale en vue d'intégrer cette approche dans le cadre de la transformation numérique dans l'industrie de la construction au Québec, s'avère très coûteux pour les entreprises.

Selon une étude économique de l'AAPPQ datant de 2023, 44% des répondants ont indiqué n'avoir aucune capacité d'accepter des mandats selon l'approche MDB (BIM en anglais) et 23% n'avoir qu'une capacité partielle.

Incorporer l'approche MDB dans ses services requiert des investissements financiers importants, autant en infrastructures numériques et gouvernance, qu'en ressources humaines et en développement des talents. Près d'une firme sur trois travaillant avec l'approche MDB n'a pas formé des ressources spécifiquement pour les fonctions de gestionnaire et de coordonnateur MDB.

L'achat de logiciels et de licences, ainsi que d'ordinateurs et de système réseau adaptés, représente un coût non négligeable, auquel il faut ajouter les frais de formation et les honoraires des consultants. L'approche MDB a nécessité des investissements de 16,6 M\$ en trois ans, selon les 74 répondants de notre enquête qui ont pris le virage MDB.

Aussi, l'approche MDB est de plus en plus souvent exigée dans les appels d'offres publics; 55,4% des répondants à l'enquête indiquent que cette approche leur permet de répondre aux exigences de ces appels d'offres et donc de demeurer concurrentiels.

Il s'avère donc nécessaire sinon primordial de soutenir les petites et moyennes entreprises québécoises du secteur de l'architecture afin qu'elles puissent s'adapter aux changements technologiques, améliorer leur efficacité et demeurer compétitives.



4.2 Prévisibilité et fiabilité des projets d'infrastructures publiques

L'AAPPQ recommande au gouvernement d'améliorer la planification de ses projets, afin d'offrir une plus grande prévisibilité aux professionnels avec un portrait fiable des projets qui verront le jour et des appels d'offres qui seront publiés. La déficience de cette planification a eu de lourdes répercussions au cours de la dernière année. Il en va de l'intérêt de nos PME, mais aussi du gouvernement qui pourrait voir ses projets retardés faute de soumissionnaires. La mise sur pause et l'annulation d'appels d'offres, voire l'annulation de contrats signés et démarrés, ont été fréquentes l'an dernier. Ce ralentissement des marchés publics a constraint les PME en architecture à mobiliser et démobiliser des équipes à de nombreuses reprises, ce qui a eu des répercussions sur leur viabilité, leur rentabilité et leur intérêt pour les marchés des institutions québécoises.

Le vérificateur général a observé, entre autres, que les estimations des coûts de plusieurs projets sont révisées significativement à la hausse entre la phase d'étude et celle de la réalisation.

Cela peut s'expliquer, notamment, par une mauvaise évaluation des besoins et des coûts par l'organisme public au départ, ce qui engendre des modifications aux programmes des clients publics, aux plans et devis, aux budgets et aux échéanciers. Une meilleure planification et une meilleure estimation des besoins en amont permettraient d'établir un budget plus proche de la réalité ainsi qu'un meilleur flux pour toutes les étapes de planification, de conception et de réalisation concourant ainsi à l'efficacité de tous les intervenants et à une optimisation des investissements. Lorsqu'un projet est inscrit au PQI, il doit être bien pensé, bien défini et prêt pour une progression linéaire, d'étape en étape. Tout retour en arrière contribue à l'augmentation des coûts. Pour qu'un projet atteigne sa maturité, une expertise interne soutenue est indispensable. Il est également primordial que les clients publics puissent compter sur les expertises nécessaires au processus décisionnel durant toutes les étapes (planification-conception-réalisation-livraison).

Par ailleurs, les enveloppes budgétaires destinées au maintien des actifs ne prennent pas en compte l'inflation pour l'ensemble de la période de 10 ans couverte par le PQI.

Autant de facteurs qui poussent le gouvernement à retarder, interrompre, revoir ou carrément à abandonner des projets, parfois sans en aviser les professionnels. Cette manière d'agir a pour conséquence un manque de prévisibilité pour ces derniers, ce qui occasionne des frais directs et indirects aux entreprises. Une firme d'architecture qui remporte un appel d'offres public mobilise toute une équipe pour réaliser le projet et répondre aux exigences contractuelles. Lorsqu'il est mis sur la glace ou annulé, elle se retrouve avec du personnel inoccupé qu'elle se voit obligée de réaffecter sur d'autres projets, quand elle ne doit pas en licencier, faute de travail. Si le projet redémarre, cette même firme doit réorganiser ses effectifs en fonction de ses différentes obligations contractuelles et reprendre sa planification; s'assurer que le travail déjà accompli corresponde



toujours aux normes et aux codes applicables et, si besoin, reprendre des livrables et des négociations concernant ses services, ses honoraires et les ressources clés qui seront affectées au projet. Au bout du compte, toutes ces démarches d'arrêt et de redémarrage ont un impact sur les coûts des projets, sur la viabilité et la rentabilité des entreprises, mais aussi sur la vitesse de réalisation.

5 Conclusion

Le report ou le ralentissement de projets majeurs inscrits dans le Plan québécois des infrastructures augmentera le déficit du maintien des actifs, ce qui aura des conséquences sur l'efficacité des services publics, la santé et la sécurité des utilisateurs, mais aussi sur les finances publiques, car plus les infrastructures se détériorent et plus il en coûtera cher pour les rénover et les mettre aux normes.

Il serait également important que le gouvernement prenne en compte les défis auxquels le Québec sera confronté à moyen et à long terme, comme les changements climatiques, lors de la préparation du Plan québécois des infrastructures, ce qui est peu le cas actuellement, selon le vérificateur général.

Afin de garantir la pérennité des infrastructures, tout en s'assurant de la soutenabilité des finances publiques à long terme, il est primordial que le gouvernement s'appuie sur un portrait réaliste de l'état du parc, sur des données fiables quant aux besoins de développement et sur une planification claire des investissements pour les années à venir.

Enfin, investir dans la compétitivité des entreprises québécoises en soutenant leur développement numérique et leur adaptation aux besoins du marché est à la fois nécessaire et rentable. Il en va ici de la pérennité de l'expertise nécessaire en architecture et du maintien au Québec d'une main-d'œuvre locale et de qualité.

6 À propos de l'AAPPQ

L'Association des architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ) représente et défend les firmes privées d'architectes, et milite pour la qualité de notre environnement bâti et la préservation d'un patrimoine architectural.

L'AAPPQ représente près de 400 firmes d'architectes et quelque 800 dirigeants de firmes



d'architectes.

L'Association agit notamment pour :

- Promouvoir le rôle des firmes d'architecture et l'importance d'une architecture de qualité.
- Valoriser et faire comprendre la valeur ajoutée du travail des architectes en pratique privée.
- Développer et entretenir des relations de collaboration avec les parties prenantes gouvernementales, privées et associatives.
- Valoriser et faire comprendre la valeur ajoutée du travail des architectes en pratique privée.
- Favoriser l'accès de ses membres aux marchés publics en architecture.
- Représenter les intérêts des architectes en pratique privée et influencer les politiques publiques, lois, règlements et processus qui ont une incidence sur la qualité de l'environnement bâti au Québec.